dire là que le régicide est de droit, et que de fait, il est la base de toute grande et forte république.... J'aurais voulu conclure en disant que le meilleur moyen de commémorer les tyrans morts est d'abattre les vivants, et que ce n'est pas précisément Louis XIV qui nous gêne aujourd'hui. Mais loin de vous aller faire un discours, je dois seulement me contenter de vous envoyer mon toast à une balle :

« O petite balle! tu peux être la vie comme la mort. Tout dépend de toi, de toi seule; chacun t'invoque; tout le monde t'attend; car, si la France marche, le monde marche; si elle penche, il tombe. Petite balle de bon secours, relève tout! petite balle de l'humanité, délivre-nous! délivre-nous tous!...

« Signé : FÉLIX PYAT. »

Fontaine père fit ensuite un discours demandant la fin de tous les empires : « Ils ont des chassepots, dit-il, nous avons la science; grâce à ses progrès, nous serons bientôt débarrassés de ce bandit de Bonaparte. » Cette allusion à la nitro-glycérine fut couverte d'applaudissements frénétiques. On la comprendra mieux par une lettre que Pellerin, détenu à Sainte-Pélagie en avril 1869, avec Flourens et Ferré, écrivait de leur part à Dupont : « Les deux ennemis de la famille, de l'ordre et de la religion, les citoyens Flourens et Ferré, vous envoient leurs saluts fraternels et vous prient de jeter dans les environs des Tuileries, cet océan vaseux où nagent certains poissons pourris, quelque bouteille de la nitro-glycérine. »

Enfin Dupont, Gromier se succèdent à la tribune, où l'on donne lecture d'une lettre de Mazzini, saisie depuis chez Sappia, et dans laquelle on remarque ce passage : « Citoyens, il m'est impossible d'assister à votre banquet. Des devoirs pareil à ceux que vous vous préparez à accomplir me retiennent où je suis. Merci du fond de mon âme pour votre invitation fraternelle, et adhésion complète au but que vous poursuivez... Nous marchons, nous aussi, rapidement à la république; si nous ne pouvons pas vous devancer, nous vous suivrons, comptez-y.

Le 30 janvier, Guérin se rendit avec Fontaine à une réunion où se trouvaient les chefs des groupes de Puteaux, de Courbevoie et de Ménilmontant, ainsi que des délégués de l'*Internationale*. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne voulaient pas accepter la direction d'un comité dont les membres resteraient inconnus, mais que si une insurrection éclatait on devait compter sur eux.

On peut rapprocher de cette déclaration de Guérin la lettre suivante, qui vient d'être saisie à Marseille, et qui émane du sieur Varlin, l'un des chefs de l'*Internationale*.

« Mon cher Bastélica,

» J'accepte d'autant plus volontiers le poste que vous m'indiquez qu'il fait partie de mes attributions de secrétaire correspondant de la Chambre fédérale.

« Ici aussi nous avons été pris au dépourvu, mais depuis nous avons pris nos mesures pour ne plus nous trouver dans une situation aussi fausse. La Chambre fédérale, à peine constituée (à vrai dire, elle ne l'est pas définitivement), ne s'était pas encore préoccupée de sa contenance, ou même de son action en cas de mouvement politique. Or, il est arrivé que tous les délégués à la Chambre fédérale se sont rencontrés à l'enterrement de Victor Noir, sans s'être donné le mot à l'avance, les uns voulaient venir à Paris, c'est-à-dire livrer bataille, les autres plus circonspects voulaient maintenir à la manifestation son caractère pacifique; c'est du reste les deux sentiments qui toute la journée ont divisé la foule. Je dois ajouter que la plupart des membres de nos sociétés se trouvaient aussi à l'enterrement sans qu'il y ait eu entente préalable, et par conséquent subissaient la même division de vue que les autres citoyens.

« Cette situation nous a émus, et le lendemain la séance de la Chambre fédérale a été complétement employée à la discussion de ce qu'il y aurait à faire en pareille occasion, et les occasions se reproduisant. Il ne faut pas nous exposer à ce que, dans une circonstance semblable, quelques-uns d'entre nous se livrent bataille sur un point et se fassent massacrer, tandis qu'ailleurs on ne songerait pas à la lutte.

« Désormais, nous nous consulterons et nous agirons d'ensemble. De plus, nous nous sommes mis en rapport avec Rochefort qui, de son côté, ne provoquera rien sans s'être entendu avec nous; de cette façon, nous pourrons compter sur l'unité d'action, si nécessaire en pareil cas.

« Le concours de la province pourra nous être très utile pour faire diversion et déconcerter le Gouvernement. Je prends donc acte de votre proposition avec joie, et je vais m'assurer du concours des autres centres : Lyon, Rouen, Roubaix, etc.

« Salut et fraternité,

« E. VARLIN. »

Le 6 février, tandis qu'une partie des affiliés s'assemblaient de nouveau chez Fontaine, Flourens, à un banquet à St-Mandé, s'écriait, en prévoyant l'arrestation de Rochefort : « S'ils osent l'arrêter, nous ferons une manifestation comme je les aime, c'est-à-dire à coups de fusil » ; et l'on portait ensuite un toast : « Aux régicides en principe, et à Orsini, régicide de fait! »

Le lendemain 7 février, Rochefort est arrêté au moment où il se rend à une réunion publique dans la rue de Flandres.

Tandis qu'on le conduit à Sainte-Pélagie, Flourens préside la réunion; Debeaumont et Millière occupent le bureau à ses côtés; la salle est comble, trois mille personnes assiégent les portes. Debeaumont commence un discours très-violent : « Nous ne laisserons pas Rochefort en prison, dussions-nous mourir tous. » A ces mots, M. le commissaire de police Barlet, qui l'avait déjà averti, prononce la dissolution de l'assemblée; de tous côtés on proteste en criant : A la potence! Flourens se lève ainsi que Millière; il s'arme d'un revolver et d'une canne à épée, déclare la révolution en permanence, ordonne l'arrestation du commissaire de police, puis il sort suivi des assistants, aux cris de : Vive la république!

Des barricades s'élèvent rapidement à Belleville et dans le faubourg du Temple. Les principales sont construites avec une certaine habileté, et entourées d'obstacles secondaires pour empêcher leurs défenseurs d'être tournés.

Aussitôt averti, l'officier de paix Lombard se met à la tête de sa brigade, et la conduit contre une barricade commencée dans la rue de Paris; des insurgés y traînaient un omnibus; le choc de cette voiture blesse deux sergents de ville. Un moment séparé de sa troupe, entouré par les insurgés, l'officier de paix est frappé en pleine poitrine d'un coup de baïonnette. Ses agents, trop peu nombreux, sont obligés de se retirer sous une grêle de pierres.

Bientôt après arrive la garde de Paris, précédée d'un commissaire de Police, qui fait les sommations légales. Au moment où il remplit ce devoir, devant une barricade de la rue Saint-Maur, un coup de feu est tiré sur lui. Aussitôt la barricade est enlevée par les gardes, et le brigadier Simon, en parant un coup de barre de fer que lui assénait un insurgé, a son fusil brisé. Les autres barricades sont prises avec la même promptitude, qui déjoue les efforts des insurgés en ne leur permettant pas d'organiser une résistance sérieuse.

Plus tard, une bande de deux cents émeutiers attaquait la maison de l'armurier Lefaucheux, rue de Lafayette. La porte allait être enfoncée, lorsqu'elle fut ouverte; on se précipita dans le magasin; on y prit quatre ou cinq fusils à deux coups, une carabine à vingt coups, cent deux pistolets, cinq mille cartouches.

Commencés sous prétexte de s'armer, les pillages se multipliaient. Rue Oberkampf, chez le quincaillier Nitelette, dont la boutique avait été forcée, on enlevait des barres d'acier, des fleurets, de l'argent, des couverts d'argent et du vin. Chez la veuve François, mercière, on volait de la lingerie. Si l'action rapide des agents de l'autorité n'avait pas rétabli l'ordre, ces déprédations violentes auraient pris de grandes proportions.

Le lendemain 8 février, dans la soirée, on tenta de renouveler les mêmes scènes; une barricade fut encore élevée dans la rue Saint-Maur; un des insurgés qui la défendaient, le nommé Prost, tira un coup de revolver à bout portant sur le sieur Lainé, qu'il prenait pour un agent de police. Lainé n'échappa à la mort qu'en se baissant brusquement. C'est encore Prost qui, presque au même instant, tira sur la garde de Paris deux coups de pistolet.

Dans cette journée du 8 février, Petiau s'était rendu avec Gérardin chez Guérin; ne l'ayant pas trouvé, il lui avait laissé un billet écrit au crayon, qui a été saisi, et qui est ainsi conçu :

« Mon cher ami,

» Si vous rentrez, venez ce soir avec vos amis, vers 9 heures ou 9 heures et demie, en face des Folies-Dramatiques, près du Château-d'Eau, à l'entrée du café Parisien. Salut et fraternité. » H. P. »

A son retour de l'usine Farcot, où il travaille, Guérin, obéissant à la convocation, se rendit au lieu désigné avec Basmaison, Benel et plusieurs autres. Ils retrouvèrent au Château-d'Eau Sappia, Fontaine, Cournet. Razona, et près du Faubourg-du-Temple, Derin, Mangematin et Bullier fils; Fontaine y chargea le pistolet de ce dernier.

Au bout de trois quarts d'heure, voyant que l'insurrection ne gagnait pas de terrain, ils prirent les instructions de Cournet, qui engagea Fontaine à aller place du Caire, où il devait trouver d'autres groupes; les conjurés s'y rendirent, mais la tentative insurrectionnelle paraissant n'avoir aucune chance de succès, ils finirent par se disperser.

Pour faire comprendre toute la gravité de la convocation faite par Petiau, il faut faire connaître une lettre écrite par le nommé Fayolle et signée par cet inculpé et par le nommé Asnon, lettre jointe à la procédure.

Fayolle et Asnon, tous deux soldats du 7e bataillon de chasseurs à pied, alors caserné au Château-d'Eau, avaient été embauchés et détournés de leurs devoirs par Flourens, ainsi que le constate une déposition énergique de Fayolle père. Tous deux ont déserté après les troubles de février dernier, et sont passés en Belgique. Le 15 février, ils ont adressé de Bruxelles à un des rédacteurs du journal la *Réforme*, une lettre où se trouvent les passages suivants :

« Citoyen rédacteur, un ami nous apporte aujourd'hui la lettre de notre héroïque et cher Gustave Flourens, insérée dans le numéro d'hier de votre vaillant journal, et l'article publié dans le numéro d'aujourd'hui du *Figaro*, sous ce titre : *Un déserteur*... Nous tenons seulement à déclarer au public tout entier, et accessoirement au sieur Le Bœuf, soi-disant ministre de la guerre du soi-disant Empereur du 2 décembre, que si nous sommes les amis personnels, à la vie et à la mort, du citoyen Gustave Flourens et de tant d'autres citoyens appartenant à l'armée, au journalisme, nous n'avons besoin des leçons de personne pour être ce que nous sommes, c'est-à-dire des républicains et des socialistes énergiques et convaincus,

» Nous nous croirions déshonorés, enfants de la génération nouvelle, de ne pas nourrir dans nos cœurs la haine de la tyrannie, et la résolution indomptable d'assurer le triomphe de nos idées et de nos droits par tous les moyens possibles... Oui, nous et une multitude de nos frères de l'armée, nous haïssons l'Empire, nous voulons sa chûte; oui, nous en avons en foule, malgré votre surveillance fréquenté les clubs de Paris, applaudi aux courageux discours, aux salutaires leçons de nos frères républicains et socialistes; oui, nous étions prêts le 12 janvier, dans notre caserne du prince Eugène, comme tant de nos camarades, dans toutes les autres casernes de Paris, à faire cause commune avec le peuple; oui, moi caporal Fayolle, de garde dans la soirée du 12 janvier, je me proposai d'ouvrir la porte de la caserne au peuple, dont je veillais les moindres mouvements... Oui, moi, chasseur Asnon, je veillais tout habillé au poste, prêt à couper au moment favorable les fils du télégraphe, pour isoler la caserne de l'état-major, et mieux assurer le succès de nos plans... Nous sommes désespérés que la journée du 12 janvier n'ait pas été celle de l'expiation suprême; nous sommes désespérés que celle du 7 février n'ait pas été la revanche de l'autre. Nous jurons de vivre et de mourir pour assurer la destruction de la tyrannie et le triomphe du droit; et le droit, c'est la république démocratique et sociale. Salut et égalité.

» L. FAYOLLE — A. ASNON. »

Ce document explique pourquoi, dans la soirée du 8 février, à l'heure même où des barricades s'élevaient aux environs, les conjurés étaient convoqués et se réunissaient sur la place du Château-d'Eau, aux portes d'une caserne. Ils comptaient sur les embauchages de Flourens; ils ont été trompés dans leur attente, mais leur présence en armes et en ce lieu, avec de pareilles espérances, au moment même où une insurrection était tentée, ne laisse aucun doute sur leur résolution d'agir, qui caractérise le complot et confirme la démonstration qui résulte des révélations de Verdier, de Godinot, de Guérin et de tous les faits constatés.

Faut-il à tant de preuves ajouter que plusieurs des autres inculpés, notamment Pellerin, Benel, Basmaison, Derin, avouent le complot contre la sûreté de l'État, tout en niant les desseins contre la vie de l'Empereur? Sur ce point, un nouveau démenti leur est donné par le nommé Schatenne, employé du chemin de fer de l'Ouest. Introduit par Ramet dans les réunions des affiliés, on lui a fait connaître que ceux-ci s'armaient, non-seulement pour un mouvement insurrectionnel, mais surtout pour assassiner l'Empereur, et qu'on devait employer la nitro-glycérine pour faire sauter sa voiture.

Tel était, monsieur le garde des sceaux, l'état de l'information, lorsque de nouveaux faits ont été portés à la connaissance de l'autorité judiciaire.

Le 29 avril, le nommé Beaury, soldat déserteur, récemment revenu d'Angleterre, était arrêté à Paris, rue des Moulins. Il était porteur d'un revolver chargé et d'une lettre datée de Londres et signée : GUSTAVE.

Cette lettre et les aveux de Beaury établissent qu'il était rentré en France pour attenter à la vie de l'Empereur.

Je place sous les yeux de Votre Excellence une analyse sommaire des déclarations de l'inculpé :

« Je m'étais lié avec Fayolle, caserné comme moi place du Château-d'Eau, Flourens est venu nous voir à la caserne, Fayolle, Asnon et moi. Le 10 janvier, ayant appris la mort de Victor Noir, et pensant qu'il y aurait des troubles, je ne suis pas rentré à la caserne : j'ai assisté à l'enterrement de Noir: puis, craignant d'être compromis, j'ai passé en Belgique. Je suis allé ensuite à Londres avec Fayolle, qui avait aussi déserté. Nous y avons retrouvé Flourens, avec lequel je me suis étroitement lié. Je lui ai parlé de mon projet d'attenter à la vie de l'Empereur, et il m'a encouragé dans ma résolution.

« Je suis revenu à Paris, d'où j'ai correspondu avec Flourens. J'ai reçu de lui trois lettres; j'ai détruit les deux premières; la troisième est celle qu'on a saisie sur moi, et qui est signée GUSTAVE. J'ai été en relation, à Paris, avec Ballot, ami de Flourens, chargé par lui de me remettre de l'argent. J'ai reçu une première fois 400 fr., une seconde fois 100 fr., quelques instants avant mon arrestation. J'avais l'intention de m'habiller en soldat pour m'approcher plus facilement de l'Empereur, puis de me servir de mon revolver. »

La lettre de Flourens trouvée sur Beaury était ainsi conçue :

« 20 avril 1870.

» Bien cher ami,

» J'ai, en effet, reçu vos trois lettres; je regrette que vous me les ayez adressées par cette voie et non par M. Smalley, New-York Tribune, le 13, Pall Mall, Londres, en mettant une enveloppe intérieure avec mon prénom; mais j'espère que nous n'aurons plus à nous écrire longtemps, et que la semaine prochaine nous nous reverrons à Paris, où tout se terminera très-bien. Vous avez dû recevoir ma lettre du 19, adressée à M. Fleury, où il y en avait une pour mon ami de la Banque. Si vous l'avez, en effet, reçue, et si cet ami vous a fait parvenir par Mme S... la somme de 400 fr., brûlez la lettre ci-jointe pour lui, et que tout soit dit, sinon envoyez-la lui, et agissez aussitôt les 400 fr. reçus.

» Il n'y a pas un moment à perdre; l'homme au brevet irait à la campagne, et tout serait retardé. Mais réussissez. Je compte sur vous, sur vos amis fidèles. Ne sortez que de nuit, ou en voiture. Ménagez l'argent. Pas d'imprudence. Je suis avec vous de cœur. Ne manquez pas, peut-être serai-je très-vite à Paris pour vous soutenir. Tout dépend de vous. Encore une fois, ce que je vous disais ici : ou il fallait ne pas s'en mêler ou réussir.

» Votre GUSTAVE. »

Cette lettre a été soumise, avec des pièces de comparaison, à un expert, qui a déclaré qu'elle émanait de Flourens. C'est d'ailleurs ce qu'avoue Beaury.

Une autre lettre, non moins significative, et écrite cette fois par Beaury, a été saisie au domicile du nommé Ballot; elle porte la date du 28 avril :

« Monsieur,

« Le docteur a fini par se déclarer pour l'amputation. Il la juge indispensable. Et comme il croit que tout retard serait mauvais, il la fera demain coûte que coûte (dût-on employer envers le malade, qui n'est guère raisonnable, des moyens violents). Ses nombreux amis sont d'accord là-dessus.

« Si vous désirez donc assister à cette triste opération à titre d'ami de ce pauvre malade, vous pouvez venir dans sa petite chambre de la rue de Rivoli, demain, entre 2 heures et 4 heures de l'après-midi.

» Je vous salue bien,

« CAMILLE. »

« *P. S.* — Les différents frais de cette triste maladie ayant dépassé de beaucoup le chiffre supposé, je me vois dans la nécessité de réclamer de votre extrême obligeance une avance de cent à cent quarante francs, somme que nous estimons très-juste et très-indispensable aux nombreux préparatifs qu'exige une pareille opération chirurgicale. Il faut tant d'instruments et tant d'accessoires! Nous vous prions de vouloir bien remettre au porteur de la présente cette petite somme,

» Je suis avec respect, monsieur, votre tout dévoué,

» CAMILLE. »

» Reçu à titre d'avance de M. Ballot la somme de cent quarante francs. — Paris, ce 28 avril 1870.

» CAMILLE. »

» Le meilleur ami de ce cher malade ne manquera pas de nous rembourser cette petite somme le plus tôt possible.

» Comme cette opération est très-sérieusement décidée pour l'heure indiquée, vous n'en recevrez pas de nouvel avis. »

Enfin, depuis l'arrestation de Beaury on a saisi une nouvelle lettre adressé à Ballot, par Flourens, à la date du 29 avril :

« Bien cher ami,

» Je reçois à peine votre lettre dernière, et j'y réponds de suite. Si je n'ai pas répondu à la précédente, c'est que je ne voulais pas vous écrire directement d'ici. Je vous remercie mille fois de tout ce que vous avez fait jusqu'ici, mais je vous prie formellement sous aucun prétexte, de ne plus avancer un sou seulement à mes amis. Vous me mettriez dans l'embarras en le faisant, et ne m'aideriez nullement, car ce que je veux est en voie de se faire très-bien. Ils ont même besoin d'être un peu hâtés dans l'exécution par le besoin d'agir.

Je vous prie de ne pas leur montrer cette lettre, mais de leur dire qu'après ma dépêche vous avez reçu une lettre vous disant de ne rien faire faire de plus jusqu'à nouvel ordre. Je leur ai moi-même écrit, par autre voie, la même chose. Surtout qu'ils ne retournent plus chez vous, car cela ne pourrait que nuire, et je ne voudrais pas cette aventure pour rien au monde. Cette lettre-ci part pour vous dans une à ma mère, qui vous l'expédiera. Surtout soyez prudent. Tout ira bien. Je vous verrai. Mes bons hommages à vos dames.

» A vous de cœur. »

« Que M. G..., ni le jeune O... ne retournent plus chez vous. »

L'authenticité de cett elettre a été reconnue par la mère et par le frère de Flourens.

Mais ce n'était pas seulement l'assassinat de l'Empereur que Flourens préparait ainsi avec Beaury; en même temps il organisait avec Sauret, Greffier et autres, les moyens de faciliter une insurrection.

Dans la soirée du 30 avril, Greffier et le nommé Roussel, qui revenaient de la commune d'Epinay, où ils avaient fait une commande de 50 revolvers à l'inculpé Manche, furent l'un et l'autre arrêtés.

Greffier resta aux mains de la police; mais Roussel s'étant mis à crier : « A moi! au secours! on arrête les républicains! » la foule s'assembla et des individus en grand nombre, se jetant sur les agents, délivrèrent l'inculpé.

Une perquisition faite immédiatement à son domicile, amena la découverte de 21 bombes dont je n'ai point à faire ici la description.

L'origine de ces bombes fut promptement connue.

A la vue d'un dessin publié par le *Figaro*, M. Lepet, fondeur, reconnut ces engins pour les avoir lui-même fabriqués, et il fit aussitôt des déclarations dont voici la substance :

« Le 14 avril dernier, un individu, prenant le nom de Renard (et dont le signalement paraît se rapporter à Roussel), est venu me commander des rondelles en fonte dont l'assemblage forme les bombes saisies chez Roussel. Il m'a dit que ces rondelles étaient destinées à faire des moyeux de vélocipèdes, dont l'intérieur devait être garni en caoutchouc, afin de donner au ressort plus d'élasticité. Il nous a d'abord commandé trente moyeux complets, puis cent vingt, ajoutant que, même après la livraison de cette quantité, nous pourrions continuer à fabriquer, parce que cette invention avait le plus grand succès en Amérique, et que sa fortune serait bientôt faite.

Nous en avons fabriqué vingt-deux, mais la grève étant survenue, nous n'avons pu continuer nos livraisons. Il nous payait ces moyeux à raison de 55 fr. les 100 kilos. Sans la grève, j'aurais fondu et livré 400 bombes. Sur les 21 bombes saisies, j'en reconnais 17; quant aux autres, elles ne proviennent pas de ma maison. »

La déposition si importante de ce témoin offre, dans sa dernière partie, cette gravité particulière de démontrer qu'il existe des bombes provenant d'une autre fonderie que celle de M. Lepet, et qui est encore inconnue!

Ballot, qui avait d'abord échappé aux recherches dont il était l'objet, vient d'être arrêté et il a fait des déclarations dont voici l'analyse :

« J'ai pris part à l'insurrection de Crète; c'est là que j'ai connu Gustave Flourens. Dans la soirée du 8 février dernier, il est venu se réfugier chez moi, où je lui ai donné asile jusqu'au 20 mars. Pendant son séjour chez moi, une seule personne, la femme Sauret, est venue le voir. Depuis son départ, et sur sa demande, j'ai remis successivement 1,100 fr. à Sauret, 550 fr. à Beaury, et 1,400 francs à Greffier. »

Tels sont, monsieur le garde des sceaux, les principaux résultats de l'information judiciaire. Je n'ai point à entrer ici dans le détail des faits, ni bien moins encore dans l'examen des charges spéciales à chaque inculpé. Ce sera plus tard l'œuvre de l'acte d'accusation. Ce rapport n'a d'autre objet, monsieur le garde des sceaux, que de vous démontrer l'opportunité de convoquer la haute cour de justice.

Veuillez agréer, monsieur le garde des sceaux, l'hommage de mon respect.

Le conseiller d'Etat, procureur général près la cour impériale,

GRANDPERRET.

BANQUE DE FRANCE.

SITUATION DE LA BANQUE ET DE SES SUCCURSALES

Le 5 Mai 1870, au matin,

ACTIF.

Argent monnayé et lingots à Paris et dans les succursales	1.292.657.199 58
Effets échus hier, à recevoir ce jour	263.154.39
Portefeuille de Paris, dont 63 767.788 63 proviennent des succursales	978.875.345.88
Portefeuille des succursales, effets sur place	271.814.914 ..
Avances sur lingots et monnaies	[illegible]
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1.271.800 ..
Avances sur effets publics français	25.[illegible]
Avances sur effets publics français dans les succursales	7.166.850 ..
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	25.[illegible]
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales	33.[illegible]
Avances sur obligations du Crédit foncier	1.151.[illegible]
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales	1.149.000 ..
Avances à l'Etat (convention du 10 juin 1857)	60.000.000
Rentes de la réserve	12.980.750 14
Rentes, fonds disponibles	80.575.167 21
Rentes immobilisées (loi du 9 juin 1857)	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales	9.116.080 ..
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	1.369.158.77
Divers	9.931.833.97
	[illegible].819.846.970.04

PASSIF.

Capital de la Banque de France	182.500.000
Bénéfices en addition au capital (article 8, loi du 9 juin 1857)	7.044.776 02
Réserves mobilières	22.105.750 14
Réserve immobilière de la Banque	4.000.000
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	1.433.971 750
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	45.791.097 64
Compte courant du Trésor, créditeur	147.201.603 10
Comptes courants à Paris	308.158.743 10
Comptes cousants dans les succursales	51 [illegible]
Dividentes à payer	1.112.856
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	6.677 915 38
Réescompte du dernier trimestre à Paris et dans les succursales	1.305.992 15
Divers	13.992 848 77
	[illegible].819.846.970.04

Le gouverneur de la Banque de France

ROULAND.

Le Bilan hebdomadaire de la Banque donne les résultats suivants :

Augmentation.

Circulation des billets	[illegible]
Portefeuille	[illegible]
Comptes courants particuliers	[illegible]

Diminution.

Encaisse	[illegible]
Compte courant du Trésor	[illegible]
Avances sur lingots	[illegible]
Avances sur effets publics	[illegible]
Avances sur actions et obligations	[illegible]

A. GAGNE.

Chronique locale & départementale

Hier soir, notre Chambre Consultative était réunie extraordinairement à l'occasion de la présence de M. Colleau, nommé tout récemment consul de France à Osaka (Japon) et dont l'arrivée ici avait été préalablement annoncée par M. le Ministre du Commerce.

M. Colleau, accompagné de M. Delfosse, avait visité dans la journée plusieurs de nos établissements industriels et il a exprimé à la Chambre toute l'admiration qu'il avait ressentie.

M. le consul de France s'est mis à la disposition de l'industrie Roubaisienne pour l'aider à développer ses relations avec le Japon. Afin d'y arriver plus sûrement, il fera parvenir à la Chambre des échantillons accompagnés de renseignements précis sur les genres d'étoffes qui conviennent à la consommation de ce vaste empire.

La Chambre, après avoir donné à M. Colleau de nombreuses explications sur la production de notre fabrique, l'a remercié chaleureusement de sa démarche et de ses bienveillantes intentions.

M. le Préfet du Nord vient d'adresser la lettre suivante aux maires du département :

« Messieurs,

« L'Empereur a parlé au peuple Français. Entre sa parole et ce département qui l'a entendu, qui le comprend, qui va lui répondre, celui qui a l'honneur de représenter son gouvernement ici n'a pas besoin de mettre la sienne.

« Mais à vous, mes collaborateurs de chaque jour, j'ai quelque chose à dire et je le dis tout haut, en homme qui, sûr de ne vouloir restreindre le droit de personne, veut exercer le sien et ne pas vous laisser dans l'ignorance ou dans l'indécision sur le vôtre.

« Vous avez vu, vous voyez tous les jours jusqu'à quelles extrêmes et périlleuses limites la discussion a pu s'etendre. Elle a été si loin que les racines même de toute société régulière ont été mises à nu et menacées. Jamais gouvernement et chef d'Etat, dans le sentiment de leur force, ne s'étaient soumis à pareille épreuve.

« Ce que les individus, ce que les partis ont pu, vous le pouvez vous-mêmes. Ce que vous ne devez pas, c'est abuser de vos *pouvoirs publics* dans l'intérêt de vos opinions. A l'occasion de ce plébiscite, les ministres ont trouvé dans la double autorité du choix du Souverain et de celui de la nation exprimé par les majorités législatives, le droit de donner des conseils, sinon des ordres aux fonctionnaires de l'Empire : Vous aussi qui êtes, qui serez tous les élus des populations et de l'Empereur, vous pouvez trouver dans cette double autorité le droit de donner à vos administrés non des ordres, mais des conseils. Il serait vraiment étrange sur cette terre française d'égalité devant la loi, dans ce département, dans cette Flandre, pays de vieilles franchises communales, que l'honorabilité, l'expérience, qui vous ont valu ce double choix, vous fissent perdre le privilége qu'a le dernier des citoyens et condamnassent à l'impuissance votre fidélité et votre patriotisme. A ce prix, vous n'eussiez pas accepté d'être les premiers magistrats de vos communes, et l'écharpe municipale ne vous a pas été mise sur la bouche comme un baillon.

« Faites donc comprendre à vos administrés l'importance du vote qui leur est demandé et la nécessité de ne pas s'abstenir. Jusqu'au dernier moment, rappelez-leur qu'il s'agit de l'accomplissements d'un devoir civique et que cette fois ils n'ont *qu'un seul jour* et *jusqu'à six heures du soir* pour le remplir et pour voter. Expliquez-leur, répétez-leur que le mot : OUI est *nécessaire* sur leur bulletin de vote